

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE  
DE GENIE INDUSTRIEL

DIPLOME D'INGENIEUR

Vu la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé ensemble la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, article 5,  
Vu le décret n°62-35 du 16 janvier 1962 modifié, ensemble l'arrêté du 3 octobre 1991 portant délégation d'attribution aux recteurs d'académie,  
Vu le décret n°85-1244 du 26 novembre 1985 portant création d'instituts et d'écoles internes dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,  
Vu le procès-verbal du jury de l'école nationale supérieure de génie industriel

attestant que Monsieur Boris, Laurent SAVOYE  
né(e) le 28 décembre 1970 à ST CLOUD (HAUTS-DE-SEINE)

a satisfait aux épreuves du contrôle des connaissances et des aptitudes prescrit par le règlement de scolarité de l'école pour l'obtention du diplôme d'ingénieur,

le titre d'ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure de génie industriel

est décerné à Monsieur Boris, Laurent SAVOYE avec la mention **PASSABLE**  
au titre de l'année universitaire 1993/1994

Fait à Grenoble, le 02 novembre 1995

Le Titulaire,



n°384 94 774

Le Directeur,



**G. COGNET**  
Professeur  
Directeur  
Génie Industriel

Le Président,



**Maurice RENAUD**  
Président  
de l'Institut National Polytechnique  
de Grenoble

le Recteur,  
Chancelier des universités



Jean-Paul WATTEAU

